

Comité des DRH de l'État : retour sur la plénière du 22 mai pour l'élaboration de la nouvelle feuille de route RH régionale



Une vingtaine d'employeurs publics

ont participé à une matinée d'échanges et de réflexions sur la stratégie territoriale RH de l'État. Après une présentation des grandes tendances du bilan 2023-2025, mettant en lumière la gouvernance mise en place au niveau régional et dans les cinq départements, ainsi que les nombreuses actions menées ces deux dernières années, Hélène Martin, sous-directrice de la synthèse statutaire, des politiques territoriales et des partenaires à la DGAFF, a présenté la stratégie territoriale RH de l'État pour 2026-2028. Trois enjeux majeurs ont structuré son intervention : attirer les talents et fidéliser les agents ; accompagner les employeurs et les agents publics ; consolider la gouvernance territoriale de la politique RH de l'État. Un temps d'échanges sur le fonctionnement de la gouvernance régionale a ensuite permis d'identifier des axes d'amélioration. La 2^e partie de la matinée a été consacrée à un atelier en format *world café*, réunissant l'ensemble des participants autour de six thématiques clés :

1. Améliorer la connaissance de l'emploi public local et renforcer la visibilité des métiers de la fonction publique
2. Valoriser la diversité des parcours professionnels dans les territoires et encourager les mobilités
3. Améliorer l'impact de l'action sociale interministérielle
4. Lever les freins liés à l'accès au logement
5. Mieux structurer l'offre régionale de formation pour répondre aux besoins des agents et des employeurs publics
6. Accompagner les transformations des organisations du travail et améliorer l'environnement professionnel

Objectifs de ces travaux : faciliter l'appropriation des enjeux de la stratégie nationale et les adapter aux réalités territoriales, en les traduisant en actions concrètes pour nourrir la future feuille de route RH régionale 2026-2028.

Sa formalisation interviendra après la rentrée de septembre et fera l'objet d'une large présentation auprès de l'ensemble des acteurs et partenaires.



Choisir le service public en Pays de la Loire : une nouvelle vitrine au service du recrutement !

Dans le cadre de la stratégie territoriale RH de l'État impulsée par la DGAFF, la Plateforme régionale d'appui interministériel à la gestion des Ressources Humaines (PFRH) accompagne les employeurs publics en matière d'emploi public, de recrutement et de mobilité.

Parmi les outils mis à leur disposition figurent les nouvelles pages « Territoires » sur la plateforme Choisir le Service Public (CSP). Ouvertes au printemps, [ces pages CSP dédiées à la région des Pays de la Loire](#) offrent une visibilité renforcée aux opportunités professionnelles de la région et encouragent les mobilités à l'échelle du territoire.

Les candidats y découvrent les atouts des Pays de la Loire, les chiffres clés de l'emploi, les offres d'emploi disponibles ainsi que des témoignages d'agents grâce à la « [collection de portraits Choisir le service public en Pays de la Loire, pourquoi pas vous ?](#) » Une manière concrète de mettre en lumière la diversité des métiers, des parcours et des employeurs publics du territoire.



Pour les employeurs publics, cette nouvelle vitrine constitue une opportunité supplémentaire de renforcer leur attractivité. Les pages territoriales permettent de valoriser vos actualités, vos temps forts et vos initiatives de recrutement grâce à la publication de courts articles en page d'accueil.

Participation à un salon ou un forum, lancement d'une campagne de recrutement ou d'inscription à un concours, organisation d'une journée portes ouvertes ou d'une rencontre avec des agents : autant d'actions qui méritent d'être portées à la connaissance des candidats potentiels.

Et si vous étiez parmi les premiers employeurs publics à surfer sur cette opportunité ?

Cette tribune territoriale au service de l'emploi public est la vôtre ! Faites-la vivre et contribuons ensemble à renforcer l'attractivité de l'emploi public en Pays de la Loire.

Contactez la PFRH : [plate-forme-rh@pays-de-la-loire.gouv.fr](#) avec votre idée -> un titre, quelques lignes de présentation, un lien et un visuel, et le tour est joué !



Retour sur la première semaine de la QVCT by PFRH

La semaine de la QVCT (Qualité de Vie et des Conditions de Travail) du 15 au 19 juin, est le rendez-vous annuel pour aborder l'environnement de travail. Proposée à l'initiative de l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail), le thème de cette année était : « *Manager, c'est tout un travail !* ».

Pour la première fois, la PFRH s'est inscrite dans cette semaine en proposant des événements pour :

- Sensibiliser à la thématique QVCT et à la démarche
- Partager les bonnes pratiques
- Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs de la QVCT issus des différentes administrations au sein de la région.

Au programme, des webinaires et des fresques réalisées en présentiel.

La PFRH a pensé sa semaine comme un parcours en débutant par **une première approche de la démarche QVCT** (*P'tit déj de la QVCT*). Puis, avec la participation de l'ANACT, le webinaire « *Tout ce qu'il faut connaître de la démarche QVCT* » a proposé **une découverte approfondie des connaissances avec un focus sur les EDT** (Espaces de Discussion sur le Travail), qui sont des éléments incontournables de la démarche. L'Institut Agro Rennes-Angers a conclu cette présentation en partageant ses pratiques et expériences inspirantes.



Fresque de la prévention et de la santé au travail réalisée lors de l'atelier angevin

Des temps forts de **sensibilisation autour de fresques**, à Nantes et à Angers, ont été animés par l'association *Fresque de la Prévention et de la Santé au Travail*, afin de mettre en perspective **les 6 thématiques de la QVCT** et d'identifier des pistes d'actions concrètes.

La semaine s'est conclue avec une réunion des acteurs de la QVCT **pour échanger sur les pratiques**.

Environ 50 personnes ont participé tout au long de la semaine, avec des échanges riches confirmant l'importance de la QVCT dans les organisations. Cela renforce ainsi la volonté de la PFRH de se positionner durablement dans l'accompagnement et l'appui des démarches QVCT.

Immersion Entr'RH des SGCD : une première expérimentation



précises à toutes mes questions ». Les collègues du 44 ont pu partager le constat quant à eux « *d'un vrai échange réciproque* » tant sur le fond que sur la forme : « *des échanges riches et du tac au tac car nous étions entre pairs et tous expérimentés* ».

La candidate repart avec des réponses concrètes et a pu en retour partager ses propres outils internes utilisés dans le 49.

Ce dispositif destiné aux agents RH SGCD est possible dans tous les domaines RH.

Pour réussir cette expérience, il faut simplement un(e) agent(e) RH engagé(e) dans le dispositif, une équipe d'accueil impliquée, avec le soutien de la PFRH ; alors, pourquoi pas vous ?

Si vous aussi, vous avez un projet d'immersion en tête, vous pouvez contacter la PFRH : florence.baudouin@pays-de-la-loire.gouv.fr

Pilotée par la PFRH, une première expérimentation s'est déroulée entre le bureau Accompagnement des personnels et Formation du SGCD 44 et le bureau Action sociale et Dialogue social du SGCD 49.

Après plusieurs étapes préalables de rédaction d'un projet d'immersion et de validation du contrat d'immersion entre les parties prenantes, Noémie GUILLOTEAU, gestionnaire RH expérimentée du SGCD 49 en charge de l'action sociale a pu s'immerger une journée complète avec ses homologues du SGCD 44.

La préparation de cet accueil au sein de l'équipe du 44, avec en appui le projet d'immersion rédigé et validé, a permis selon Noémie GUILLOTEAU « *d'avoir des réponses directes et précises à toutes mes questions* ». Les collègues du 44 ont pu partager le constat quant à eux « *d'un vrai échange réciproque* » tant sur le fond que sur la forme : « *des échanges riches et du tac au tac car nous étions entre pairs et tous expérimentés* ».

La candidate repart avec des réponses concrètes et a pu en retour partager ses propres outils internes utilisés dans le 49.

Ce dispositif destiné aux agents RH SGCD est possible dans tous les domaines RH.

Pour réussir cette expérience, il faut simplement un(e) agent(e) RH engagé(e) dans le dispositif, une équipe d'accueil impliquée, avec le soutien de la PFRH ; alors, pourquoi pas vous ?

Si vous aussi, vous avez un projet d'immersion en tête, vous pouvez contacter la PFRH : florence.baudouin@pays-de-la-loire.gouv.fr



Coup d'oeil au JO

De nombreuses publications réglementaires à parcourir ce mois-ci :

Une série de décrets en lien direct avec la gestion des arrêts de travail :

• Décret n° 2026-498 du 12 juin 2026 relatif au plafonnement de la durée des arrêts de travail donnant lieu au versement d'indemnités journalières

• Décret n° 2026-499 du 12 juin 2026 relatif à la durée de renouvellement d'un arrêt de travail à compter de laquelle le prescripteur peut saisir l'avis du service du contrôle médical

• Décret n° 2026-501 du 12 juin 2026 relatif à la durée maximale de service des indemnités journalières dues au titre des arrêts de travail résultant d'un AT ou d'une MP

• Décret n° 2026-503 du 12 juin 2026 relatif aux modalités des visites de pré-reprise et de reprise

Quelques décrets attendus sur le nouveau congé supplémentaire de naissance et le cumul d'activités accessoires :

• Décret n° 2026-427 du 30 mai 2026 relatif au congé supplémentaire de naissance des agents publics qui fixe les modalités d'application de ce congé.

• Décret n° 2026-409 du 26 mai 2026 portant pérennisation de la possibilité pour un agent public d'exercer à titre accessoire une activité lucrative de conduite d'un véhicule de transport scolaire ou assimilé

Un focus sur le corps interministériel des attachés d'administration de l'État :

• Décret n° 2026-388 du 19 mai 2026 modifiant le statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État

• Arrêté du 19 mai 2026 fixant les taux de promotion au grade d'attaché d'administration hors classe du corps interministériel des attachés d'administration de l'État

• Arrêté du 19 mai 2026 fixant la composition et les modalités de fonctionnement du collège du corps interministériel des attachés d'administration de l'État

Une nouveauté pour les emplois de directeurs SGCD :

• Arrêté du 4 juin 2026 fixant le classement par groupes des emplois de directeurs de SGCD

Et enfin :

• Arrêté du 29 mai 2026 portant majoration temporaire des taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'État